

Les défis fondamentaux du 2ème pilier et les mesures nécessaires

Message clé :

« L'âge de la retraite et le montant de la rente doivent être périodiquement adaptés en fonction des conditions-cadres. Autrement, la redistribution contraire à l'esprit du système continuera à être la conséquence logique de ses défauts ».

Thème	Défi	Mesure
1. Une réforme aux conséquences néfastes	Avec la réforme de la LPP entrée en vigueur en 2005, le législateur a affaibli de manière décisive le 2e pilier : le Conseil fédéral a été privé de la compétence d'adapter le taux de conversion. Et la possibilité pour les retraités de participer à la restructuration des caisses de pension en cas de mauvaise situation financière a été interdite.	L'initiative « Générations » vise à redonner au Parlement et au Conseil fédéral une marge de manœuvre pour procéder aux adaptations nécessaires.
2. La retraite par capitalisation a un avenir	La forme de financement définie pour la prévoyance professionnelle est la capitalisation. Chacun épargne du capital à partir duquel sa rente personnelle est ensuite financée. Cette solution permet d'assurer le paiement des pensions indépendamment de l'évolution démographique. Mais des promesses de prestations trop élevées conduisent à une redistribution entre les actifs et les retraités.	Financée par capitalisation, la prévoyance professionnelle - en combinaison avec l'AVS qui fonctionne par répartition - constitue un pilier de notre prévoyance vieillesse. Elle ne doit pas être affaiblie de manière cachée par une redistribution contraire au système.
3. Une plus grande espérance de vie a un prix	C'est une bonne nouvelle : nous vivons de plus en plus longtemps. Mais cela rend notre prévoyance vieillesse d'autant plus coûteuse. En l'absence de réformes, elle deviendra une lourde charge pour les jeunes et sera presque impayable.	Ce n'est qu'en adaptant l'âge de la retraite à l'espérance de vie qu'une réforme durable de la prévoyance vieillesse est possible. Cela vaut aussi bien pour l'AVS que pour la prévoyance professionnelle.
4. Conséquences de l'augmentation de l'âge de la retraite	Plus une personne prend sa retraite tôt, moins elle paie de cotisations et plus sa retraite est longue. Ces deux facteurs entraînent une baisse des rentes.	L'âge de la retraite doit être lié à l'espérance de vie. Cela soulagera efficacement notre système de prévoyance de vieillesse. Les personnes âgées resteront plus longtemps un pilier actif de la société et nous aurons durablement un rapport plus équilibré entre les actifs et les retraités.
5. Taux de conversion	Le taux de conversion est basé sur des hypothèses concernant l'espérance de vie future et les revenus de placement prévus pour les 20 à 30 prochaines années. Les deux sont imprévisibles. Par conséquent, les taux de conversion sont toujours faux.	Si l'on ne connaît ni le revenu ni la durée des rentes, les dépenses doivent être variables. Par conséquent, il devrait être possible d'adapter modérément les rentes du 2ème pilier (par exemple de 1% par an) en fonction des conditions cadres.

6. Taux de conversion fixé dans la loi	<p>Le taux de conversion doit être déterminé sur la base d'hypothèses concernant l'espérance de vie future et les rendements du marché des capitaux. Ces deux paramètres ne peuvent être déterminés à l'avance. Malgré cela, le taux de conversion est fixé par la loi !</p>	<p>Le taux de conversion ne doit pas être fixé dans une loi. Cela n'a aucun sens. Il doit être déterminé sur la base de critères objectifs.</p>
7. Une redistribution contraire à l'esprit du système	<p>Les conditions cadres actuelles ne correspondent plus depuis longtemps aux hypothèses optimistes de départ. C'est pourquoi les rentes sont trop élevées et le capital vieillesse accumulé est épuisé trop rapidement. Il doit être continuellement alimenté aux dépens des plus jeunes. Cela conduit à une redistribution contraire au système.</p>	<p>Les promesses de prestations futures doivent être fixées de manière plus prudente, c'est-à-dire plus basses. Les rentes doivent être périodiquement adaptées aux conditions cadres réelles. Il doit être possible de les modifier vers le haut et vers le bas. De cette façon, la redistribution peut être considérablement réduite.</p>
8. Une redistribution choquante	<p>La redistribution à laquelle nous assistons dans le deuxième pilier est absurde : plus votre rente est élevée, plus vous bénéficiez de la redistribution. Selon la devise : « Celui qui a, en aura encore plus ». Environ 25% des rentes sont financées par des pertes massives de rendement du capital des jeunes générations. En moyenne environ 6.000 millions par an au cours des dernières années.</p>	<p>Cette grave injustice doit être stoppée après une période de transition appropriée. Afin d'accélérer ce processus, il faut également trouver d'autres sources de financement. Une compensation est nécessaire pour les personnes à faibles revenus.</p>
9. Des compensations non durables	<p>Souvent, la réduction des taux de conversion trop élevés est généreusement compensée par une redistribution supplémentaire. Cela annule en grande partie l'effet souhaité de la réforme.</p>	<p>Une compensation durable est obtenue en ajustant ou en augmentant l'âge de la retraite. Il en résulte une épargne plus longue et une stabilisation de la durée des prestations. Des compensations spéciales sont nécessaires pour des cas particuliers, comme le secteur de la construction.</p>
10. Les multiples désavantages des actifs	<p>L'augmentation de l'espérance de vie et l'insuffisance du rendement des investissements entraînent une baisse des taux de conversion pour les nouveaux retraités. Cela signifie des rentes nettement plus basses ou une réduction de la consommation pour épargner plus.</p>	<p>Pour que les jeunes générations puissent également bénéficier d'un revenu suffisant à la retraite, il faut mettre un terme à la redistribution contraire au système.</p>